

Capital Santé Dirigeants

Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne



Contact : Angélique LOUCHART

 07.87.41.83.29  a.louchart@spst19-24.org

Accompagnement confidentiel

Le Service de Prévention et de Santé au Travail rassemble **150 000 dirigeants et salariés en Corrèze et Dordogne** travaillant dans des organisations privées et publiques.

Le SPST 19-24 est géré par un Conseil d'Administration paritaire entre les organisations patronales et les organisations salariales des deux départements.

 9 Rue Louis Taurisson - 19100 Brive

 05.55.18.20.55

 185 Route de Lyon - 24000 Périgueux

 05.53.45.45.00



Membre du réseau

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

www.SPST19-24.org

Suivez-nous



Conception Communication SPST 19-24 - photo et illustrations AdobeStock/Freepick - ise à jour juin 2025 IMPRIM'VERT

Service
**Prévention
Santé
Travail**

CORRÈZE - DORDOGNE

Dirigeant(e)s, comment vous SANTÉ-vous ?



Avec le concours de :



Une association scientifique et universitaire spécialisée dans la santé physique et psychologique des travailleurs non salariés



La santé des dirigeants est capitale

Charge de travail, responsabilités, engagement, stress intense....



Votre santé et votre bien-être sont pourtant essentiels à la performance de votre entreprise. Mais rarement on vous demande, « *et vous, comment allez-vous ?* ».

En chiffres*

Santé physique



47 % déclarent souffrir du dos

36 % manquent de sommeil

Santé psychologique



70% se sentent stressés

Santé sociale



1 entrepreneur sur 3 se sent isolé dans son quotidien

37 % ont du mal à concilier vie personnelle et vie professionnelle

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24) vous propose la nouvelle offre de service :

Capital Santé Dirigeants

Ce nouveau dispositif d'accompagnement innovant et intégratif aborde la santé du chef d'entreprise en prenant en compte sa santé physique, psychologique, et celle de son entreprise.

* Étude 2024 de l'institut OpinionWay pour la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur. Enquête réalisée auprès de 1500 dirigeants de micro et petites entreprises.



Capital Santé Dirigeants, pourquoi ?

Loi du 2 août 2021

Depuis la loi du 2 août 2021, les travailleurs indépendants, libéraux, cadres supérieurs, et chefs d'entreprise non-salariés peuvent être suivis par les Services de Prévention et de Santé au Travail, dans le cadre d'une offre spécifique de services en matière de prévention.

L'offre Capital Santé Dirigeants, c'est :



Un programme personnalisé d'actions de prévention, de santé physique et psychologique



Un programme sur mesure et personnalisé, issu d'un diagnostic technique des difficultés rencontrées par l'entreprise et son dirigeant



Un accompagnement totalement confidentiel



L'outil e-santé de l'observatoire AMAROK pour évaluer votre santé entrepreneuriale

